

Assemblée générale ordinaire du 21 avril 2020

Mots du Bâtonnier Lionel HALPÉRIN

Chers Confrères,

Avant d'aborder les activités qui ont occupé l'Ordre l'année écoulée, j'aimerais commencer par remercier chacun d'entre vous pour la confiance que vous m'avez accordée il y a deux ans et pour votre engagement, chacun à sa façon, au service de notre ordre qui vit d'abord par ce que chacun de ses membres lui apporte.

C'est bien sûr aux membres de mon Conseil que j'aimerais m'adresser collectivement ainsi qu'au secrétariat de l'Ordre des avocats pour les remercier de leur engagement sans faille. Je pense que jamais l'Ordre n'a autant fait pour ses membres et pour la Cité et cela tient à l'engagement et à la disponibilité de Mme Camille EMERY, Mme Mélissa DA SILVA, Mme Christine SPINA, Mme Tania MATTHEWSON et évidemment Mme Caroline BYDZOVSKY, qui font vivre ce secrétariat de manière extraordinaire en ne renâclant jamais à la tâche, tout en gardant une bonne humeur permanente.

Mon bâtonnat est avant tout le vôtre, comme il est celui des membres du Conseil. Si les remerciements personnalisés ont été réservés à chacun d'eux à l'issue de mon dernier Conseil, je tiens ici à dire à nos membres que jamais Conseil n'a été aussi engagé et n'a autant travaillé pour le bien-être de tous.

Mes chers confrères, vous recevez avec ces lignes le rapport très complet des activités de l'Ordre pour l'année écoulée. Sans en répéter ici inutilement le contenu, permettez-moi de mettre en lumière quelques éléments centraux.

J'aimerais toutefois d'abord remercier le Jeune Barreau et son ancien Premier Secrétaire, Me Nicolas GURTNER, ainsi que l'ensemble de son comité pour le temps qu'ils ont consacré à faire vivre notre barreau ici et au-delà des frontières. Parfois quelques incompréhensions ont pu émailler les deux années écoulées mais si je reconnais humblement n'avoir pas encore assimilé tous les codes requis pour comprendre la génération des milléniaux, je sais à quel point le Jeune Barreau est le ciment et l'incubateur de notre Ordre et j'ai pris

personnellement énormément de plaisir à vous côtoyer pendant ces deux ans, en particulier lors des différentes rentrées.

Je souhaite donc au comité entrant et à son nouveau Premier Secrétaire, Me Hadrien MANGEAT, de poursuivre sur la belle ligne tracée par vos prédécesseurs et d'en faire chaque fois un peu plus et je n'ai pas de doute que sous la houlette d'Hadrien, votre engagement ne faiblira en aucun cas.

C'est l'occasion de dire pour moi que j'aime ces hasards du cycle de la vie qui font que j'ai succédé à ton cousin, Hadrien, pour présider à notre Ordre, après qu'il m'ait lui-même succédé pour présider aux destinées du Jeune Barreau et que cela me réjouisse de te voir prendre la suite de ce qui devient une tradition familiale et au fond peut-être doublement familiale puisque tu as été stagiaire chez moi et que tous mes anciens stagiaires sont un peu ma famille également.

J'aimerais maintenant revenir brièvement sur quelques activités qui ont occupé l'Ordre ces derniers mois et sur lesquelles il me semble important de m'arrêter quelques instants.

1. Nouvelle identité visuelle et nouveau site Internet

J'aimerais commencer une fois n'est pas coutume par la forme, en vous annonçant en primeur la nouvelle identité visuelle de l'Ordre qui nous accompagnera dans les années à venir et la mise en ligne prochaine de notre nouveau site Internet. J'espérais pouvoir vous faire découvrir, en assemblée générale, la version beta de ce site, dont l'objectif a été une simplification pour l'utilisateur et une plus grande clarté ainsi que l'automatisation d'un certain nombre de tâches qui a bien trop occupé notre secrétariat ces dernières années en raison de dysfonctionnements multiples du site précédent. Avec ce site, notre Ordre entre un peu plus dans la modernité et je veux croire que ce nouveau site et cette nouvelle ligne graphique ne seront que le reflet de ce que nous sommes, un Ordre engagé, clair, ancré

dans la tradition locale mais ouvert à la modernité. Voilà ce que nous sommes et voilà ce que je crois qu'expriment ces nouveaux visuels.

2. Permanence de l'Ordre

Et puisque nous en sommes à parler modernité, j'aimerais dire deux mots de la Permanence de l'Ordre et je pressens que cela en fait peut-être sourire quelques-uns. En effet, notre permanence abat un travail considérable et contribue grandement à l'image de notre Ordre depuis de très nombreuses années mais il était peut-être parfois difficile d'associer à cette permanence l'idée de modernité. Ce sera très bientôt chose faite puisque, sous la houlette de sa nouvelle direction et de son Président, Me Philippe GIROD, la permanence travaille avec acharnement à un nouveau site Internet qui devrait permettre prochainement de fournir également des consultations en ligne et devrait encore dynamiser une permanence qui continue année après année à offrir des milliers de consultations à la population de notre canton.

3. Commissions de l'Ordre

Le hasard des circonstances, mais peut-être aussi un souhait de redynamiser certaines commissions de l'Ordre, m'a amené à profiter de mon bâtonnat pour lancer une refonte relativement importante des différentes commissions.

Tout d'abord, j'ai souhaité réunir tous les présidents de commissions, avant tout d'ailleurs pour les écouter, et surtout pour permettre à chacune de ces commissions de bénéficier des expériences des autres commissions pour en améliorer encore l'efficacité.

Le Conseil a également décidé, après la création l'année passée de la commission égalité, de scinder en deux l'ancienne commission de droit civil et administratif pour permettre aux spécialistes de ces deux domaines de se concentrer sur leur champ de compétence et répartir mieux le travail très important dévolu à cette commission, maintenant à ces commissions, notamment en matière de procédure de consultations très nombreuses. Cette scission ouvre également la porte de ces commissions à de plus jeunes membres, ce qui devrait contribuer à leur dynamisme sous les mains expertes du Professeur Jean-Paul Vulliétty, qui a accepté provisoirement de continuer à présider la Commission de droit civil, et sous celle de Me Sandro Vecchio, qui reprend celle de la Commission de droit administratif.

Au-delà de ces changements structurels, ce bâtonnat a été l'occasion de changements à la tête de deux commissions extrêmement importantes, je veux parler de la Commission de droit pénal et de la CIMBAR, qui ont trouvé un dynamisme nouveau avec l'arrivée de deux nouvelles présidentes particulièrement compétentes, je veux parler de Me Catherine CHIRAZI pour la Commission de droit pénal et de Me Stéphanie CHUFFART-FINSTERWALD pour la CIMBAR. Ce dynamisme renouvelé dans ces deux commissions porte déjà ses fruits et notre secrétariat peut témoigner de l'engagement de ses deux présidentes, qui amènent de nouvelles idées quasiment chaque semaine à l'instar d'ailleurs de ce que fait la Commission des droits de l'Homme depuis quelques années.

J'aimerais également saisir cette opportunité pour remercier non seulement les membres des différentes commissions et leurs présidents respectifs, mais aussi le comité de rédaction de la Lettre du Conseil, qui s'est totalement professionnalisé en quelques années malgré le fait qu'elle continue à être gérée entièrement par des bénévoles et j'aimerais donc ici saluer également le travail réalisé par Me Sébastien DESFAYES et tout son équipe.

4. Relations avec les autorités politiques

L'année écoulée a été l'occasion de renforcer les relations avec nos autorités politiques.

Au-delà des différentes consultations auxquelles nous avons répondu, cette année a été l'occasion d'une rencontre avec Monsieur Mauro POGGIA, Conseiller d'État en charge notamment du Département de la sécurité, de rencontres multiples avec nos autorités judiciaires, soit avec la Commission de gestion du pouvoir judiciaire, avec les Présidents de juridiction, avec le Procureur général ainsi qu'avec des groupes de travail comme celui qui a été constitué à notre demande concernant l'éventuelle création d'une Cour commerciale, projet porté par le Conseil de l'Ordre et qui a été également abordé avec les autorités politiques. Nous espérons avec ce projet améliorer grandement le fonctionnement de notre justice en lien avec tous litiges commerciaux et attirer par ailleurs des litiges commerciaux internationaux vers notre canton.

Cette fin d'année a surtout été l'occasion d'une rencontre avec tous les conseillers nationaux et conseillers aux Etats de notre canton avec lesquels nous avons dialogué de sujets essentiels pour l'Ordre, d'abord de cette Cour commerciale dont je viens de vous parler puisqu'elle comporte aussi un volet fédéral, mais également et surtout de deux

modifications législatives en cours d'examen auprès de notre parlement fédéral à savoir les modifications de la loi sur le blanchiment d'argent qui vise à créer une nouvelle catégorie de conseillers qui ne seraient pas des intermédiaires financiers mais seraient soumis quand même à des obligations de diligence accrue, dispositions qui porteraient atteinte au secret professionnel de l'avocat, malgré quelques améliorations entre l'avant-projet et le projet du Conseil fédéral. La commission compétente du Conseil national, ensuite du travail intense de lobbying de l'Ordre des avocats aux côtés de la Fédération Suisse des Avocats, a refusé par treize voix contre douze le projet ainsi soumis. Cela a été confirmé par le Conseil national réuni en plénière. Nous espérons que cette majorité sera confirmée devant le Conseil des États.

Un autre projet qui nous inquiète passablement est celui de modification du code de procédure pénale et d'ajout en particulier d'un article 147a qui aurait pour conséquence de permettre au Procureur d'exclure tant les prévenus que leurs conseils des audiences (et de leur refuser l'accès au dossier) à chaque fois que seraient abordés des sujets sur lesquels le prévenu ne se sera pas encore exprimé, avec pour seule cautèle la possibilité de pouvoir être confronté avant la clôture de l'instruction aux personnes qui auraient été entendues hors de la présence des parties et de leurs avocats. Inutile de dire que ce projet, s'il devait se concrétiser, créerait un déséquilibre complet entre la défense et les autres parties au procès, et en particulier le Procureur. Inutile probablement également de préciser à quel point ce projet fait courir un risque d'erreur judiciaire puisque témoins et experts seront entendus et interrogés par les seules parties plaignantes ainsi que par le Procureur et qu'une fois ancré dans le marbre du procès-verbal, leurs propos pourront difficilement être remis en question alors que le temps aura passé, que les souvenirs se seront estompés et surtout qu'en se contredisant, ces personnes prendront le risque d'être accusées d'avoir commis de faux témoignages ou d'avoir induit la justice en erreur.

L'Ordre des avocats, sous l'impulsion du Jeune Barreau et de la Commission de droit pénal, s'est donc engagé pleinement pour lutter contre ce projet porté par les ministères publics des différents cantons.

La Commission des affaires juridiques du Conseil national a entamé l'examen de la révision du code de procédure pénale et d'ores et déjà procédé à des auditions en sa qualité de commission du conseil prioritaire.

Nous restons attentifs aux prochains développements et comptons sur l'engagement de tous face à ces projets extrêmement inquiétants pour notre profession.

5. Autres sujets qui méritent une brève mention aujourd'hui

Au-delà de ses engagements, l'Ordre a vaqué à de nombreuses occupations pendant l'année écoulée. J'aimerais très brièvement en mentionner quelques-unes :

a. Legal tech

Sous l'impulsion de l'Ordre des avocats, la Fédération Suisse des Avocats a enfin adopté ses recommandations concernant l'utilisation par les avocats de legal tech. Elle est également en train de se pencher sur une refonte du Code suisse de déontologie pour mieux préparer l'avenir. De notre côté, nous entendons faire respecter ces guidelines et exiger de tout avocat membre de l'Ordre qui souhaite travailler avec ces nouvelles technologies de s'assurer que les legal tech en question respectent nos normes déontologiques et ne sont pas un moyen de les contourner.

Avec l'aide de la CIMBAR, une revue des différentes legal tech existantes est en cours et j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de rencontrer des représentants de ces legal tech pour leur faire comprendre quelles étaient les exigences de l'Ordre des avocats en matière de respect du secret professionnel, de procédure de vérification des conflits d'intérêts et surtout de transparence vis-à-vis des clients.

J'ai eu le plaisir de constater ces derniers mois que certaines legal tech, et notamment que de nouveaux acteurs se montraient attentifs à ces recommandations et rien, à l'exception peut-être de quelques considérations commerciales, ne justifie que des legal tech continuent à travailler sans se préoccuper de ces règles cardinales. Le message de l'Ordre à cet égard est clair, il consiste à la fois à encourager l'utilisation de ces nouvelles technologies et à le faire dans le respect d'un cadre dont l'objectif ultime est de préserver la crédibilité des avocats et d'assurer un service de qualité à nos mandataires. Cette année, l'Ordre a d'ailleurs dû déposer une plainte pénale contre un nouvel acteur aux techniques particulièrement agressives et dont nous espérons qu'il saura revenir à la raison prochainement.

b. Communication

J'avais abordé la question de la professionnalisation de la communication de l'Ordre l'an passé. Nous avons poursuivi sur la lancée cette année et sommes entrés en dialogue avec différents médias pour faire passer les messages de l'Ordre, notamment face à des projets qui nous inquiètent mais également pour améliorer l'image des avocats et faire connaître ces événements extraordinaires que sont l'Avocat dans la Cité, l'Avocat dans les écoles, la Parole est une voix ainsi que l'engagement quotidien de la Commission des droits de l'Homme en faveur des avocats martyrisés partout dans le monde mais aussi en faveur du maintien ici d'un socle de droits fondamentaux parfois un peu trop oublié.

c. ECAV

Enfin nous sommes intervenus auprès de l'Ecole d'avocature et de la Faculté de droit pour encourager une réforme de l'Ecole d'avocature visant à la fois à une formation plus professionnelle qu'elle ne l'est actuellement, et à prendre en considération la difficulté importante du barreau de notre canton à absorber les nouveaux entrants qu'il s'agisse de stagiaires ou d'avocats nouvellement brevetés.

J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer, notamment dans la Lettre du Conseil, sur les inquiétudes que j'ai face à ce double embouteillage qui est le résultat d'une absence de sélectivité tant au niveau de l'université (bachelor et master confondus) que de l'Ecole d'avocature. Nous avons œuvré tout au long de l'année à sensibiliser nos partenaires à ces dangers et à ces inquiétudes. Ce travail sera long et il n'y a certainement pas de réponse facile à la situation actuelle mais il est de notre devoir de l'empoigner sérieusement et de permettre des améliorations, par petites touches, qui nous permettront de sortir de ce cercle vicieux.

Je crois que je peux donc dire sans flagornerie, comme je l'ai fait l'an passé, que l'Ordre n'a pas chômé cette année écoulée et j'espère par ces mots vous avoir sensibilisés encore un peu plus à ces enjeux majeurs de notre profession qui nécessiteront l'engagement de chacun d'entre vous.

Permettez-moi d'adresser quelques mots à ceux qui quittent le Conseil de l'Ordre le 21 avril.

Tout d'abord Monsieur le Bâtonnier Jean-Marc CARNICÉ, bâtonnier de 2014 à 2016, quitte notre Conseil après avoir servi l'Ordre ces dix dernières années.

Cher Jean-Marc, l'Ordre te doit beaucoup. Je te dois beaucoup personnellement et je t'ai considéré tout au long de mon bâtonnat comme un mentor, celui vers lequel j'aimais me tourner pour obtenir un précieux conseil.

J'admire ton courage et ta volonté de ne jamais te taire lorsque tu considères que quelque chose ne va pas. Tu as notamment su, pendant ton bâtonnat, faire front pour défendre les avocats face à certaines velléités du Ministère public et tu n'hésites pas encore régulièrement à rappeler aux procureurs que la contrainte ne peut et ne doit pas faire partie du processus judiciaire. Tu as surtout su résister à l'air du temps toujours et partout et c'est ce qui distingue en politique l'homme d'État du politicien. Alors peut-être devrais-tu songer à faire un peu de politique mon cher Ami.

Monsieur le Bâtonnier, mon cher Jean-Marc, merci.

Mon cher Simon, cela fait déjà six ans que tu sièges au Conseil presque dans la foulée d'ailleurs de ton engagement comme Premier secrétaire du Jeune Barreau. Simon, tu n'es certainement pas celui qui prend le plus souvent la parole au sein du Conseil mais lorsque tu t'exprimes, chacun t'écoute et tu es même parvenu parfois à faire passer quelques idées iconoclastes. Tu as apporté au Conseil un regard moderne sur la profession qui nous manquera et je suis certain que tu poursuivras ton engagement pour notre Ordre, notamment au sein de la Permanence de l'Ordre où tu as porté le projet de réforme dont j'ai parlé, ainsi qu'au sein de la Commission de droit pénal.

Merci infiniment, cher Simon.

Mes chers Confrères,

Il est temps pour moi de passer la main. Je ne peux le faire sans vous remercier d'abord pour la confiance que vous m'avez apportée.

J'ai vécu ce bâtonnat avec énormément de bonheur. Cela a été un apprentissage de tous les instants, des rencontres hors du commun, l'occasion aussi de prendre du recul et de contempler notre extraordinaire profession et j'ai vécu tout cela grâce à vous.

J'espère en cela avoir été un digne successeur de tous les bâtonniers qui m'ont précédé et dans la lignée desquels j'ai souhaité m'inscrire.

Merci chères Mélissa, Camille et Caroline de votre appui au quotidien.

Merci, mon cher Conseil, de m'avoir soutenu et encouragé tout au long de ces deux années.

Merci avant tout à mon épouse Sarah, toi qui a non seulement supporté mes absences et probablement parfois mes inquiétudes. Jamais je n'aurais pu me consacrer à l'Ordre comme je l'ai fait sans ton appui, sans tes conseils, et surtout sans ton amour.

C'est enfin l'occasion pour moi de remercier mes associés, mes collaborateurs, mes stagiaires et mes assistantes qui ont tous fait en sorte que je puisse consacrer une part non négligeable de mon temps à mes activités ordinaires.

Je suis heureux et fier d'avoir présidé aux destinées d'un barreau incroyable par la qualité et la vigueur de ses membres. Je vous suis éternellement redevable de m'avoir permis de vivre deux années inoubliables.

Mon cher Philippe, j'aurais souhaité, parce que tu le méritais infiniment, que nous puissions fêter ton entrée en fonction comme il se doit. Ce n'est évidemment que partie remise, mais je tiens déjà à te faire part de toute mon admiration pour ton engagement jamais pris en défaut. Ces qualités de fonceurs se révèlent encore plus efficaces ces dernières semaines où nous avons essayé de gérer ensemble au mieux, avec l'apport précieux de Caroline, une crise d'une ampleur inédite. Tu seras donc le premier Bâtonnier de l'histoire à avoir fait tes preuves comme Bâtonnier avant même l'entrée en fonction. Philippe tu feras, c'est un fait déjà établi, un excellent Bâtonnier.

Genève, le 9 avril 2020